

ÉDITION 12 : FÉVRIER 2002

ClearIT

Informations sur les systèmes suisses de trafic des paiements



15 ans SIC – entretien avec Bruno Gehrig, Banque nationale suisse

- SIC³ – état actuel du projet
- Trafic européen des paiements: changement dans la politique de tarification

ÉDITORIAL

2002 est un double anniversaire pour la place financière suisse et Swiss Interbank Clearing:

25 ans DTA/LSV et 15 ans SIC.

ClearIT en donnera une rétrospective dans ses quatre éditions prévues en 2002. Cette projection dans le temps devrait contribuer à recadrer ces deux événements et à transposer les valeurs empiriques du passé vers le futur. Dans ce sens, nous avons le plaisir de passer la plume à Monsieur Prof. Dr. Hans Geiger dans notre première édition de cette année.

Chère lectrice, cher lecteur

Lorsque SIC a été mis en ligne le 10 juillet 1987, il y a donc bientôt 15 ans de cela, nous avons assisté non pas à une étape évolutive ordinaire, mais bien à un bond en avant, à un «saut quantique». Le remplacement de l'ancien clearing bancaire par le nouveau Swiss Interbank Clearing, SIC, signifiait une transition directe de l'exploitation artisanale vers un système haut de gamme, le seul point commun des deux solutions étant qu'elles comportent, à tort, le terme «clearing» dans leurs noms respectifs. L'ancien système ne représentait pas franchement une solution de «clearing», en bon français de compensation. SIC ne l'était déjà plus, mais bien le premier système de Real Time Gross Settlement. Considéré sur le plan historique, l'introduction de SIC aura aussi été le point de départ de la Swiss Value Chain, l'élément technologique aujourd'hui éminent d'infrastructure de la place financière helvétique.

Par sa nature, l'innovation technologique d'alors, en plein cœur du circuit monétaire, était liée à moult incertitudes. Les experts craignaient une forte poussée de la demande de la monnaie centrale, des divergences de conception régnaient entre la Banque nationale et les banques d'affaires sur la nécessité de facilités de crédits pour compenser les besoins accrus de liquidités. Que SIC ait débouché non pas sur le manque tant appréhendé de liquidités, mais bien sur une «manne monétaire» inattendue n'était que l'un des signes apparents d'impact d'une remarquable prestation technologique. L'interview avec Monsieur Bruno Gehrig sur le parcours réussi de SIC et en guise de rétrospective une première appréciation de SIC faite après 10 mois d'exploitation en 1988 servent de prologue à une série d'articles consacrés à SIC dans le courant de cette année.

Je vous en souhaite une lecture captivante.



*Prof. Dr. Hans Geiger,
professeur à l'institut de banques suisses
de l'Université de Zurich*

SOMMAIRE

- 3— 15 ans SIC – entretien avec Bruno Gehrig, Banque nationale suisse
- 5— Regard rétrospectif sur les dix premiers mois de SIC
- 7— Trafic européen des paiements: changement dans la politique de tarification
- 9— CLS – potentiel d'économie dans le traitement des devises
- 11— SIC³ – état actuel du projet
- 14— RTGS^{plus} lancé avec succès
- 15— IPI – Banking novateur aux Grisons

Bruno Gehrig : «SIC peut vraiment être considéré comme un parcours réussi»

Le système SIC fêtera ses 15 ans d'existence cet été. ClearIT s'est entretenu avec Prof. Dr Bruno Gehrig, vice-président de la Direction générale de la Banque nationale suisse (BNS) sur le rôle joué par la BNS dans SIC, ainsi que sur quelques thèmes d'actualité.

ClearIT: Monsieur Gehrig, le système SIC (Swiss Interbank Clearing) aura 15 ans d'existence prochainement. Quel a été le rôle de la BNS et quel est-il aujourd'hui?

On peut vraiment qualifier SIC de projet réussi. La manière dont les différents intervenants, intégrant également la BNS, ont empoigné les travaux en commun a été vraiment unique en son genre, assurant le passage du clearing bancaire d'alors (note de la rédaction: voir égale-



Prof. Dr. Bruno Gehrig, BNS

ment l'article de Willi Hurni en page 5) à l'actuel système SIC. Dans des solutions de paiements à montants élevés, une banque centrale peut en principe assumer deux fonctions. Elle doit bien entendu exercer celle de surveillance du système, pour d'autre part se proposer comme prestataire du système, sans toutefois le devoir.

La BNS a limité dès le début son rôle au maintien d'un système efficace et sûr, encadrant dynamiquement l'ensemble du processus de mise sur pied, en la personne de Christian Vital.

ClearIT: L'engagement de la BNS dans le trafic national des paiements est nettement moins marqué que celui par exemple de la Bundesbank dans les systèmes allemands. A la différence de la Bundesbank, la BNS a opté pour une solution d'externalisation, par analogie au modèle britannique. Quelles en sont les raisons? Le modèle d'externalisation a-t-il fait ses preuves en Suisse?

Comme dit, la BNS s'emploie à assumer avec diligence la fonction de surveillance également dictée par la loi, à veiller à la sûreté et à l'efficacité des systèmes pour gros paiements. En ce qui concerne la conception du système, la BNS donne clairement la préférence à une solution du marché et n'entrevoit actuellement guère l'opportunité de se présenter comme prestataire. Nous sommes dans l'heureuse situation en Suisse d'avoir une coopération ayant excellemment fonctionné jusqu'ici entre les intervenants. Aussi longtemps que l'économie privée assure

ses tâches en tant qu'exploitante de SIC et les exécute aussi remarquablement, la BNS n'a aucune raison d'intervenir. Sur le plan international également, la tendance prouve clairement que la conception de notre modèle s'impose, notamment et actuellement dans quelques pays de l'Europe de l'Est.

ClearIT: Selon le projet de nouvelle loi sur la Banque nationale, qui devrait être traité cette année encore par les Chambres fédérales, la surveillance du fonctionnement de systèmes de paiement est mentionnée explicitement en tant que tâche de la BNS. Quelles en seront les conséquences sur les exploitants de systèmes de paiement?

Pratiquement rien ne changera pour SIC. La nouvelle loi ne fait que confirmer une situation de fait. Elle donne toutefois à la BNS une base légale pour imposer aussi bien des exigences minimales que de prendre des sanctions éventuelles à l'égard de nouveaux exploitants de systèmes de paiement sans numéraire (note de la rédaction: par exemple pour les systèmes électroniques de paiement). Ces normes permettront de mettre en œuvre des recommandations internationales en Suisse, par exemple de la BRI.

ClearIT: Avec le raccordement de Postfinance, tous les établissements financiers importants sont maintenant reliés directement à SIC. Il existe toutefois toujours différents systèmes notamment dans le trafic des paiements de masse. Doit-on rechercher une fusion de tels systèmes?

La loi ne dicte pas le nombre de systèmes existants. Pour la BNS, il est essentiel que les systèmes disposent de points d'intersection efficaces et respectent une normalisation appropriée. La BNS peut très bien coexister avec les systèmes existants. Il appartient en définitive aux intervenants de décider du nombre de systèmes de paiements de masse à exploiter.

ClearIT: Voyez-vous une possibilité de raccordements futurs directs à SIC par exemple de plus grandes compagnies d'assurances ou d'autres grandes entreprises?

De telles admissions devraient en principe être compatibles avec les standards internationaux. Je ne vois aucune raison pour la Suisse de jouer un rôle de pionner dans ce domaine, d'autant plus qu'il n'existe pas de pression sérieuse ni de nécessité économique. Les banques disposent d'une offre suffisamment attractive, mettant les services requis à disposition des entreprises intéressées.

Brève biographie de Bruno Gehrig

Après ses études économiques, suivies d'une chaire à l'Université de Berne, Bruno Gehrig est entré dans l'économie privée en 1981.

Après dix ans l'ayant notamment vu durant trois ans à la présidence de la Direction de la Bank Cantrade AG, il est retourné en 1992 dans l'enseignement et la recherche, en tant que professeur d'économie d'entreprise à l'Université de St-Gall et responsable de l'institut pour la banque et la finance.

Avec sa nomination à la Direction générale de la BNS, il a pris en charge en 1996 la direction du Département III, responsable de la mise en œuvre de la politique monétaire, des placements des réserves en devises, du trafic des paiements et de l'informatique à la BNS.



La BNS est intéressée à ce que tous les participants SIC disposent de leur propre gestion des liquidités. Si nécessaire, la BNS peut mettre des liquidités à court terme à leur disposition, ce qui n'est toutefois envisageable de par la loi que pour les participants réglementés. La BNS tient ainsi la barre. Nous repenserons notre position à supposer qu'une pression commerciale se manifeste en faveur de tels raccordements.

ClearIT: Le système Continuous Linked Settlement devrait entrer en service l'an prochain (note de la rédaction: voir également l'article en page 9). Quelle est votre appréciation des changements opérationnels introduits de la sorte et sur le fait que trois banques seulement participent directement à CLS en Suisse?

CLS a toujours bénéficié d'une assistance bienveillante de la part des banques centrales, avec comme raison une réduction sensible attendue des risques de règlement suite à l'introduction de CLS. La BNS appuie également activement cette initiative et vient d'adapter son arsenal de mesures en conséquence avec la création de liquidités intrajournalières sous forme de pensions de titres, que l'on peut également rembourser de manière variable depuis tout récemment.

Le nombre de participants en Suisse, même si quelques banques étrangères viendront probablement s'y associer, reflète notre système financier, avec sa concentration sur quelques grandes banques et une multiplicité de petits et de moyens établissements. La BNS doit et peut s'accommoder de cette situation. Conséquence essentielle: les banques participantes doivent faire preuve d'un professionnalisme poussé et disposer d'un dispositif préventif extrêmement élevé contre toute perturbation du système.

Les grandes banques en sont toutefois conscientes et satisferont certainement ces exigences. Lors de l'apparition de problèmes, il importera probablement à la BNS d'assumer son rôle de stabilisatrice du système et également de trouver une voie pour en maintenir l'équilibre.

Les banques centrales débattent actuellement de l'opportunité d'une participation directe au système CLS ou de s'assurer un accès par des tiers.

ClearIT: L'ancien chancelier Helmut Kohl vient récemment de tirer la conclusion suivante: «Dans cinq ans, l'euro sera le moyen de paiement à Londres, et dans dix ans également à Zurich.» Quelle est votre opinion à ce sujet?

Ce thème donne ample matière à discussion. Regardons venir. Il s'agit certainement d'une possibilité, sans plus. Elle impliquera d'abord la participation à l'UE – que cela soit une fois le cas et quand, les réponses à ces deux questions seraient plus que vagues.

Il est également important de ne pas considérer les questions monétaires de manière isolée. Une introduction est liée à la résolution de nombreux autres points. Il convient de rester ouvert aux évolutions futures. L'introduction du numéraire a également créé une nouvelle situation concurrentielle et il sera intéressant de suivre cette évolution. Une attitude pragmatique est demandée, ainsi que la pesée de tous les éléments déterminants avant de prendre une décision.

ClearIT: Si des paiements en euro seraient traités de manière accrue en Suisse à partir de l'année prochaine, la BNS perdrait éventuellement une part d'influence dans la gestion des liquidités. Comment pourrait-elle y pallier?

La politique monétaire reste un instrument macroéconomique efficace aussi longtemps que des crédits et des placements en francs suisses existent. Tant que cela sera le cas, la BNS pourra influencer les taux d'intérêt à court terme.

Le trafic des paiements proprement dit joue un rôle moins important dans la politique monétaire. La nouvelle législation permet d'autre part de veiller à une disposition minimale en francs suisses par le biais des réglementations de réserves minimales.

ClearIT: Lors de la distribution de la «Médaille d'Or» décernée par la Fondation Jean Monnet à Valéry Giscard d'Estaing et à Helmut Schmidt au début de novembre 2001, le président de la Confédération Moritz Leuenberger a dit en substance: «L'argent et la monnaie sont aussi des moyens pour atteindre des objectifs politiques et sociaux – une opinion que j'exprimerais également en présence des banques centrales.» Comment jugez-vous cette affirmation dans votre position de banquier central?

Il est évident que l'idée de création d'une UEM a servi de catalyseur d'intégration politique. L'opportunité de cette idée a toutefois été contestée. Les trois premières années n'ont certes pas confirmé les vues des sceptiques, même si la période a été passablement calme sur le plan économique.

Le test n'a donc pas été passé définitivement. La réaction du système en présence de tensions et de problèmes dans des temps économiquement plus difficiles et comment ceux-ci seront résolus doivent encore être prouvés. Différentes épreuves devront certainement encore être surmontées. J'espère que le système supportera la comparaison, ce qui est également dans notre intérêt.

*André Gsponer,
Enterprise Services SA,
andre.gsponer@eps-ag.ch*

*Christian Schwinghammer,
Swiss Interbank Clearing SA,
christian.schwinghammer@sic.ch*

Regard rétrospectif: les dix premiers mois de SIC

Le système suisse de clearing interbancaire – c'est ainsi que se nommait SIC à l'époque – a été mis en service en 1987. Une année plus tard, Felix Fischer et Willi Hurni relataient dans un numéro spécial de «Wirtschaft und Recht» les dix premiers mois de ce système, dans un article intitulé «Premières expériences avec le système suisse de clearing interbancaire dans l'optique d'une grande banque».

Willi Hurni jette un regard rétrospectif sur ces débuts et reprend quelques citations et passages de l'article en question.

«Le lancement ardemment attendu de SIC est intervenu le 10 juin 1987. Quelques 20 banques y étaient raccordées durant les premières semaines, dont toutes les grandes banques. Dès le début, les volumes de transactions ont été limités selon un plan défini, pour les augmenter progressive-

ment. Au début, l'UBS n'a par exemple traité par SIC que les montants dépassant le million de francs.»

Bon vieux temps... La Suisse recensait davantage que deux grandes banques, et l'une d'entre elles s'appelait encore UBS.

Voici quelques chiffres intéressants sur les débuts de SIC:

«Au 31.3.1988, 125 des 158 banques prévues participaient déjà au système SIC et

le volume de traitement de tous les participants atteignait des pointes de 100 000 transactions par jour. Selon le calendrier prévu pour 1988, le volume s'amplifiera sensiblement à quelques 250 000 transactions par jour. Les pointes peuvent en l'occurrence s'élever jusqu'à 400 000 transactions et représenter une valeur de 150 mrd de francs par jour environ.»

En 2001, SIC a traité quotidiennement 650 000 paiements en moyenne, d'une valeur de 182 mrd CHF, les jours de pointe deux millions de paiements représentant une valeur totale de 221 mrd CHF.

Aujourd'hui, plus de 300 banques sont raccordées à SIC.

Les ordinateurs sont ONLINE

«De nouvelles prestations, des volumes de transaction en augmentation et une clientèle toujours plus exigeante revendiquent un traitement du trafic des paiements adapté à l'ère du traitement électronique des données. Le nouveau système suisse de clearing bancaire s'efforce de satisfaire ces contraintes. SIC est basé sur un système d'ordinateur central avec raccordements en ligne de toutes les banques participantes. En fonction de l'équipe-

ment à sa disposition, la banque peut se raccorder soit avec son propre ordinateur, soit par l'intermédiaire d'un système spécifique de consultation et de saisie SUD (SIC User Device).»

Peu d'informaticiens se souviennent du temps où la TI (technologie de l'information) s'appelait encore TED (traitement électronique des données), alors que chaque boulanger ou presque est aujourd'hui online et vend ses petits pains par Internet. Mais à l'époque, un raccordement online, cela signifiait tout de même quelque chose...

Confrontés à tant de chiffres, de technique et de technologie, n'oublions toutefois pas la question cruciale: comment SIC a-t-il fait ses preuves dans le quotidien?

«Les expériences vécues jusqu'ici avec le nouveau système de compensation sont prometteuses. La vitesse de traitement du trafic des paiements a augmenté dans la mesure attendue.

Une appréciation définitive de la vitesse de traitement ne pourra toutefois être donnée que lorsque la plus grande partie des transactions avec de petits montants seront également saisies dans le système. Bien que plus de 90% des transactions

Note de la rédaction

Nous avons repris et traduit en l'état, sans les adapter aux normes actuelles, les citations et passages tirés de l'article en allemand sur le trafic interbancaire électronique paru dans le périodique *Wirtschaft und Recht* de 1988.

transitent par SIC actuellement en matière de francs, cela signifie une saisie quantitative de 25% seulement du potentiel de transactions.»

Des investissements par millions

Venons-en à un point important, les finances:

«A l'UBS, les coûts engendrés directement par SIC par les modifications du système existant de trafic des paiements représentent en tout environ 5 mio. de francs, dont 3,5 mio. pour le matériel et le logiciel et 1,5 mio. en coûts de développement.

Pour la mise sur pied du centre de calcul SIC, Telekurs a dû consentir un multiple de ces montants.»

Aujourd'hui, chaque responsable financier ne pourrait que rêver de tels chiffres, lorsqu'il s'agit du financement d'un projet informatique de cette taille.

Lisons enfin la conclusion de notre article, paru comme dit en 1988:

«Une chose est certaine: avec SIC, les banques suisses disposent d'un système de compensation à la mesure de leurs exigences croissantes et de celles des clients en matière de volumes, de rapidité et de qualité, pouvant se mesurer en tous points avec des systèmes étrangers.»

Bien des choses ont évolué durant ces 15 dernières années, mais cette dernière conclusion vaut toujours et aujourd'hui encore, en 2002.

Willi Hurni,

UBS SA,

willi.hurni@ubs.com



Jun 1987: Denise Gonzalez et Willi Hurni lors des premières consultations SIC

Trafic européen des paiements: changement dans la politique de tarification

1^{er} janvier 2002, l'euro est devenu réalité sous forme de billets et de pièces pour quelques 300 millions d'Européens. Quiconque pense que les virements en Europe deviendront automatiquement et nettement plus avantageux grâce à l'euro vont au devant de déceptions certaines. L'introduction de la monnaie commune ne va pas de pair avec la création d'une zone de trafic des paiements en commun.

Depuis une décennie bientôt, les institutions européennes telles que la Commission européenne, le Parlement européen ou la Banque centrale européenne critiquent le fait que le trafic des paiements, bien que fonctionnant relativement bien entre les différents Etats membres, ne soit toutefois ni efficace ni économique en ce qui concerne les virements transfrontaliers.

L'insatisfaction a été attestée en 1997 dans la directive 97/5 sur les virements transfrontaliers. L'objectif déclaré était de rendre le trafic des paiements commerciaux plus rapide, plus transparent et enfin plus économique à l'intérieur des frontières européennes. Depuis le 14 août 1999, cette directive de l'UE est intégrée dans la législation nationale de tous les Etats membres.

La directive a eu pour effet que la durée de virement passe de six jours en moyenne à trois jours ouvrables bancaires, mais les coûts de virement n'ont pratiquement pas baissé.

En automne 1999 puis en mai 2001, la Commission européenne a demandé des études sur la situation tarifaire des transactions transfrontalières dans la zone euro, à l'exclusion de la Grèce. L'étude de

2001 a vu l'exécution aléatoire de 352 virements d'une valeur chacun de 100 EUR entre les Etats, aboutissant à des résultats mitigés. La moyenne européenne des coûts totaux s'est élevée à 17 EUR, entre certains pays voire à 31 EUR au maximum. Par rapport à 1999, en dépit de l'entrée en vigueur de la directive de l'UE, les coûts totaux ont même augmenté de 1,5% en moyenne.

Régulation des prix

La Commission a alors réagi en juillet 2001, en proposant une ordonnance sur les paiements transfrontaliers en euro. Le projet d'ordonnance prévoit que le prix d'un paiement transfrontalier en euro dans l'Union européenne soit identique à celui perçu pour les transactions nationales.

Ce principe s'applique aux paiements jusqu'à 50 000 EUR en combinaison avec l'International Bank Account Number (IBAN) et le Bank Identifier Code (BIC). Outre les virements et les chèques, à partir du 1^{er} janvier 2003, il concernera les retraits en argent liquide aux distributeurs et les paiements par carte dès le 1^{er} janvier 2002.

Faisant fi des protestations du monde bancaire et la BCE, le Conseil des ministres pour le trafic intérieur, le consumérisme et le tourisme a adopté la disposition officielle en matière de prix le 26 novembre 2001. L'ordonnance modifiée ne contient plus les paiements par chèque et le calendrier d'introduction a été reporté de six mois dans le temps.



L'objectif de la Commission de l'UE: le trafic européen des paiements doit devenir plus avantageux.

L'ordonnance s'applique maintenant aux retraits en argent liquide aux distributeurs et aux paiements par carte à partir du 1^{er} juillet 2003 pour les montants jusqu'à 12 500 EUR ou dès le 1^{er} janvier 2006 pour les montants jusqu'à concurrence de 50 000 EUR.

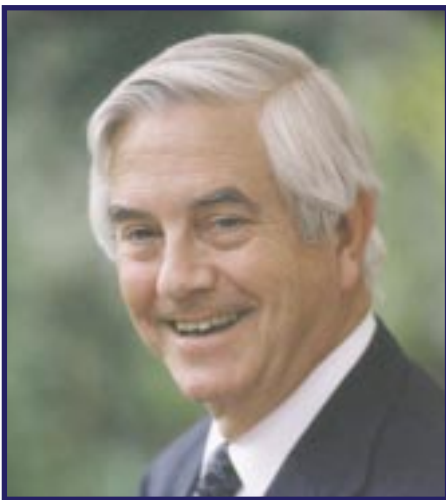
Les banques prennent l'initiative

Dans un contexte de marché sur lequel les virements étrangers ne représentent que 2% environ de l'ensemble du trafic des paiements, bien peu a changé ces dernières années.

Les événements des derniers mois ont toutefois donné un bon coup de collier à cette situation. La menace brandie par une ordonnance des prix de l'UE a conféré des ailes aux banques, représentées par leurs associations professionnelles européennes: en très peu de temps, elles ont lancé plusieurs initiatives.

Initiative MIF

En juin 2001, les associations bancaires européennes ont d'abord ratifié la convention d'introduction d'un Multilateral Interbank Fee (MIF). Comme il s'agit d'une entente de prix, elle a été soumise pour approbation à l'autorité de concurrence de l'UE.



Commissaire de l'UE Fritz Bolkenstein, responsable du lancement de la disposition officielle de l'EU en matière de prix

A supposer que l'autorité de surveillance approuve la demande, ce qui n'est pas certain, les coûts interbancaires dans la zone euro pourront alors être harmonisés et sensiblement réduits grâce au montant MIF.

Il s'agit en l'occurrence de paiements en euro avec l'option de frais OUR (tous les frais à la charge du donneur d'ordre) jusqu'à concurrence de 12 500 EUR, traités avec le type de message 103+ de SWIFT avec IBAN et BIC par un système européen de compensation. Le montant MIF de 3 EUR est envoyé avec le montant du virement. Il ne s'ensuit plus de facturation après coup par la banque destinataire.

Single Euro Payments Area

Le projet de réalisation d'une zone uniformisée de trafic des paiements commerciaux a été présenté en septembre 2001.

Ce «Blueprint» for a Single Euro Payment Area est un document élaboré sous l'égide de l'European Payment Group (EPG). La «Single Euro Payments Area» (SEPA) doit être réalisée en trois phases.

La phase I (jusqu'en 2002) se concentre sur l'automatisation des processus, telle que la promotion accrue de standards STP et l'introduction de la convention MIF.

La phase II (jusqu'en 2005) prévoit la création d'une convention de marché européenne ainsi que la mise sur pied de l'infrastructure interbancaire requise.

La phase III enfin vise l'achèvement de la zone uniformisée de trafic des paiements en euro, avec la possibilité dans dix ans de ne gérer qu'un seul système de compensation européen à la place de plusieurs solutions nationales.

Puisqu'il est clair que l'ordonnance de l'UE sur les prix sera introduite, les banques ont un grand intérêt à continuer ou à intensifier leurs efforts en faveur d'une «Single Euro Payments Area».

L'abaissement ordonné des prix, bien que représentant des avantages directs pour le citoyen européen, ne garantit toutefois pas que le trafic des paiements soit traité de manière efficace et avantageuse en Europe.

Eurocred Standard

En novembre 2001, peu avant la ratification de l'ordonnance sur les prix, l'EPG a également lancé l'Eurocred Standard. Cette convention a pour objectif un trafic efficace et avantageux des paiements commerciaux en euro. La durée de virement est limitée à trois jours ouvrables bancaires au maximum à partir de la réception de l'ordre par la banque du donneur d'ordre jusqu'à son crédit sur le compte du bénéficiaire.

Le standard s'appuie sur le Straight Through Processing (STP). L'ordre de paiement doit comporter IBAN et BIC. Pour les paiements avec l'option de frais OUR, l'Eurocred Standard ne doit s'appliquer que si la convention MIF est acceptée par l'autorité de concurrence de l'UE. A la différence de la convention MIF, des banques en dehors de l'UE, par exemple de Suisse, peuvent également y adhérer.

Avec l'entrée en vigueur de l'ordonnance sur les prix, la nécessité du schéma Eurocred sera certainement remise en question par quelques banques. Si l'on parvient à surmonter la fadeur de l'ordonnance en question et à se concentrer sur la réduction de la durée de virement et au traitement STP, Eurocred pourrait fournir à l'avenir une contribution à l'augmentation d'efficacité du trafic européen des paiements.

Effets de distorsion

Les institutions européennes ont fait circuler la balle après une longue durée de lancement. Les améliorations apportées à la politique des prix seront bientôt sensibles pour tous les citoyens européens. Il

ne faut toutefois pas ignorer que l'ordonnance sur les prix aura également des répercussions négatives dans l'optique économique.

En fait, la réglementation gèle les différences de prix existantes entre les Etats membres de l'UE, ce qui est clairement en contradiction avec la conception d'un marché européen uniformisé. Le risque existe d'autre part que les banques n'entrevoient plus d'incitation à améliorer leurs services si les prix sont fixes et qu'ils ne couvrent pas les coûts occasionnés.

Autre argument: le succès d'IBAN et de BIC est remis en question. S'il n'est plus possible de gagner quelque chose sur les produits STP dans le trafic étranger des paiements, les banques n'auront guère d'intérêt à promouvoir activement ces standards.

Un point est clair: l'ordonnance sur les prix de l'UE oblige les banques à adapter rapidement leur politique des prix dans le trafic européen des paiements. Elle ne peut pas aboutir automatiquement à une augmentation d'efficacité dans le trafic des paiements étrangers. Les banques doivent encore faire un bon bout de chemin jusqu'à la création effective d'une zone uniformisée de trafic des paiements en euro.

La Suisse profite indirectement

Le changement dans la politique des prix au sein de l'Europe concerne également la Suisse. Si les prix interbancaires venaient à baisser en Europe, les banques suisses profiteraient alors de prix plus bas à l'avenir. Comme la Suisse n'est pas soumise à la convention MIF et que l'ordonnance sur les prix de l'UE n'exerce également pas

Vous trouverez d'autres informations sur le site www.fbe.be ou sur celui de la Commission de l'UE, sous europa.eu.int/comm

d'emprise sur elle, la diminution de prix sera toutefois sans effet direct et efficace pour la plupart des banques.

En terme de développement de produits, cela signifie que les frais de tiers sur les paiements en Europe seront nettement plus bas et définissables à l'avance. Ils pourront être cités au client déjà lors de la passation d'ordre.

*Ingeborg Schwan,
UBS SA,
ingeborg.schwan@ubs.com*

CLS – potentiel d'économie dans le traitement des devises

Les banques peuvent participer de différentes manières au système Continuous Linked Settlement (CLS). Le mode de participation au CLS influencera également à l'avenir la gestion de trésorerie des banques. Il vaut donc la peine de se pencher à temps sur la nouvelle donne.

CLS est une initiative commune des 60 plus grandes banques et courtiers du monde. Le projet assiste le règlement trait pour trait d'opérations sur devises et en

fin de compte de l'élimination de risques de traitement.

Ce processus est connu depuis un certain temps déjà en Suisse dans le traitement de valeurs mobilières et déjà appliqué par SIS SEGAINTERSETTLE SA. L'introduction de CLS a de fortes répercussions sur les processus d'arrière-office, de gestion de trésorerie ainsi que des risques de tous les établissements financiers participants.

Comment fonctionne CLS?

Le concept de base CLS prévoit deux catégories de participants: dans la première catégorie, nous trouvons les participants directs, dits Settlement Members (SM): ils sont actionnaires et entretiennent une relation directe de compte avec la banque CLS. La seconde catégorie regroupe les participants indirects dits «Third Parties», qui font traiter leurs opérations en devises par un Settlement

Member auprès de CLS. Les Third Parties tiennent leurs comptes auprès d'un Settlement Member et non pas auprès de CLS.

Les ordres des deux partenaires commerciaux d'une opération en devises sont envoyés le jour de négoce à CLS par l'intermédiaire de SWIFT et compensés réciproquement (matching). Le jour valeur, le règlement a lieu trait pour trait, c'est-à-dire que les devises achetées et vendues sont échangées simultanément entre les partenaires d'affaires sur base brut.

Des opérations au comptant et à terme peuvent être traitées par CLS, ainsi que des swaps. Les Settlement Members doivent toutefois couvrir leur position débitrice auprès de CLS par des paiements échelonnés dans le temps (Timed Payments) à des moments définis d'une date valeur, de telle manière que l'approvisionnement en liquidités soit assurée durant le processus de règlement CLS.

Dès que ces paiements parviennent à CLS, les différentes opérations de devises sont exécutées trait pour trait. La couverture des positions débitrices a lieu au net.

CLS n'est pas une contrepartie centrale, n'exploite pas de système de compensation multilatérale et ne garantit pas le règlement. Le mécanisme CLS assure toutefois la sécurité du capital engagé.

Economies de coûts

CLS élève le traitement au rang de produit. Néanmoins, dès que le traitement n'intervient plus dans le propre établissement, la gestion de trésorerie revêt une importance encore plus élevée pour les banques. Lorsque la banque choisit dans le cadre du traitement des devises un Settlement Member en tant que prestataire par l'intermédiaire de CLS, elle est immédiatement confrontée à une complexité croissante dans sa gestion de trésorerie, puisqu'il importe de tenir des comptes de correspondants supplémentaires.

Le numéro de mai 2001 de ClearIT a relaté en détail les résultats de la Banque Coop, qui a rationalisé avec succès ses relations avec ses banques correspondantes.

Une relation approfondie ou plus large avec le prestataire CLS peut tout à fait être judicieuse et permettre des économies à l'instar de la Banque Coop. Une concentration des relations nostro – et en définitive le traitement de l'ensemble du trafic des paiements par le prestataire CLS – est donc judicieuse.

S'y oppose la conception de n'introduire que les modifications les plus élémentaires pour CLS. Ce faisant, on accepte normalement une complexité supplémentaire dans les systèmes et processus d'arrière-office. Pour y pallier, une solution d'externalisation peut se poser en alternative.

Les prestations CLS Third-Party sont proposées actuellement en Suisse par les deux grandes banques, la Zürcher Kantonalbank et quelques banques étrangères.

Il vaut la peine pour les banques de se pencher à temps et intensivement sur ce thème, dans l'optique de l'ensemble de l'établissement.

*Olaf Ransome,
Credit Suisse First Boston,
olaf.ransome@csfb.com*



Coup d'œil dans le commerce des devises RDB/Lanz Christian

Note de la rédaction

Vous pouvez commander directement chez l'auteur l'ouvrage de référence «CLS – A catalyst for change in FX Processing & Cash Management».

SIC³ – état actuel du projet

Après avoir informé au printemps et en été 2001 les banques, les établissements financiers et les maisons de logiciels de l'étendue du projet SIC³, en voici l'état actuel.

Des thèmes du genre PayFact ou les formats XML font l'objet de discussions animées dans l'industrie financière. D'autres attentes se profilent en fonction du point de vue. Cet article doit contribuer à vous familiariser avec les sous-projets dans leur dimension de principe et rendre transparents les objectifs que nous souhaitons atteindre pour la place financière suisse.

Le cube ci-contre représente le projet d'ensemble de SIC³.

Dans son expression globale, le projet est à considérer en tant que cadre de mise en œuvre de toutes les exigences posées aux systèmes.

Nous distinguons quatre sous-projets ou phases, pouvant en grande partie se dérouler indépendamment, sans pour autant être (encore) liés à un cadre temporel impératif (Deadline):

• Plate-forme RTGS

La plate-forme RTGS multi-monnaies et multi-mandants est déjà devenue réalité. Elle a été introduite avec succès en fin d'automne 2001.

• Formats

La mise en réseau internationale exige l'application de standards communs et compréhensibles, tels que déjà mis en œuvre dans swiss€gate d'euroSIC ou dans remoteSIC. Le sous-projet «Formats SWIFT» doit assurer la compatibilité des types de messages dans nos différents systèmes de traitement, ainsi qu'amener

les conditions les meilleures face à la tendance de globalisation.

• Payment Factory (PayFact)

Il importe pour PayFact d'optimiser le DTA et LSV dans le traitement de paiements à faibles montants, en matière de points d'intersection (interfaces) et de processus, devant aboutir sur des prix plus avantageux par transaction. De nouvelles fonctions sont bien entendu également examinées.

• Le réseau

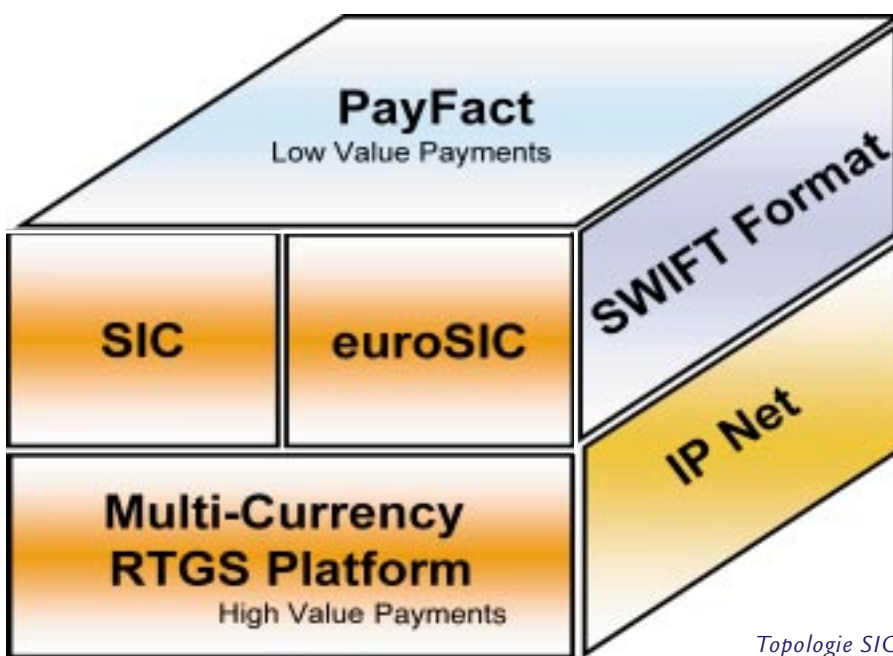
Telos^{net} a fait ses preuves en tant que réseau X.25, mais ne devrait pas satisfaire les exigences de demain. Le remplacement par un réseau IP performant et fiable fait partie intégrante du quatrième sous-projet SIC³. Dans l'intérêt de notre clientèle, cette phase sera abordée dans une organisation de projet en commun avec SIS SEGAINTERSETTLE SA.

Sous-projet 1: plate-forme

Nous avons mis en service la plate-forme multi-monnaies et multi-mandants RTGS avec la version 1.0 de SIC³ (versions en octobre et novembre 2001). Pour les établissements financiers et leurs partenaires de logiciels, il s'est agit d'un «Non-Event», puisqu'il a suffi de modifier uniquement un numéro de sélection dans euroSIC. Cette étape franchie avec succès est toutefois d'une grande importance pour Swiss Interbank Clearing.

L'optimisation des deux systèmes de compensation SIC et euroSIC s'est imposée, les charges d'exploitation du système et de maintenance de deux bibliothèques de logiciels pratiquement identiques devenant disproportionnées.

Par la suite, plus de 450 modules de programmes ont dû être remaniés, puis testés de fond en comble, permettant une migration technique sans problème.



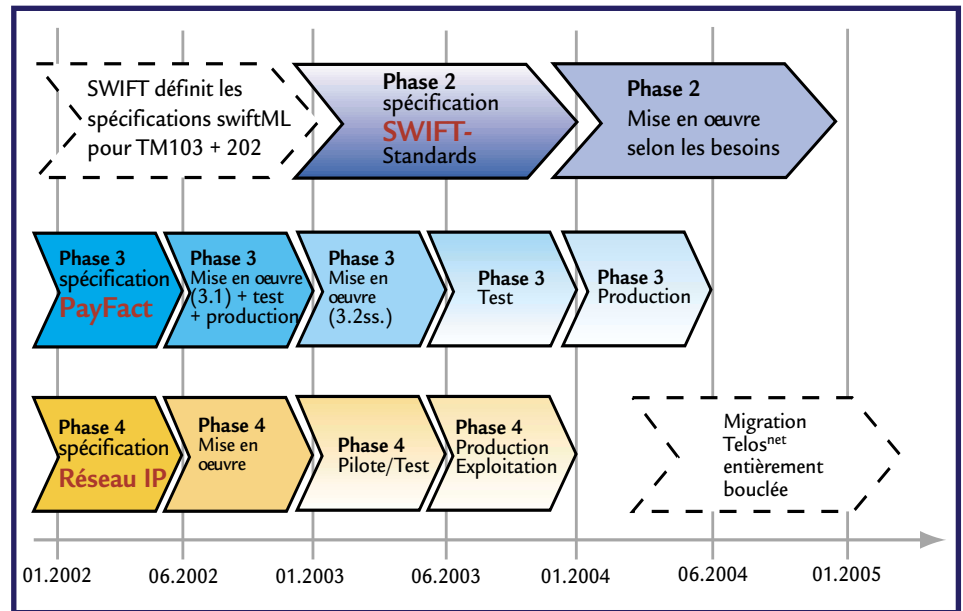
Topologie SIC³

L'investissement se révélera payant: à l'avenir, plus d'un demi-million de francs sera économisé chaque année en coûts d'exploitation et les frais de maintenance seront réduits à 60 pour cent environ des coûts actuels.

Sous-projet 2: formats (XML)

Un autre domaine partiel de SIC³ est représenté par la compatibilité existante en matière de formats de messages, dans le sens proprement dit l'application des formats SWIFT. La palette des transactions traitées dans nos systèmes est abondante. Nous distinguons entre les messages de paiement, de commande, de consultation, de système et d'autorisation.

Il n'existe en fait aucun standard de message existant en mesure de couvrir toutes nos exigences. De ce fait, des types de messages aux caractéristiques propriétaires sont utilisés dans le système SIC. Pour certains cas d'affaires, cette situation exige des conversions dispendieuses des contenus de messages en format SWIFT.



Evolution prévue du projet SIC³

Au moment du lancement de projet, de nombreux éléments indiquaient que les formats SWIFT-FIN ne perdraient pas leur droit à l'existence durant les cinq à dix années à venir. Nous avons ainsi communiqué que nous considérons le standard SWIFT-FIN comme format cible, en envisageant l'engagement de types de messa-

ges FIN dans les systèmes RTGS et Pay-Fact.

La situation a évolué entretemps dans ce sens que les types de messages existants, de même que de nouveaux types, sont développés sur base swiftML par SWIFT à une cadence élevée.

De nouvelles possibilités grâce à SIC³ multi-mandants

A notre connaissance, la faculté multi-mandants de SIC³ est unique sous cette forme. Il en résulte de nouvelles perspectives: la plateforme peut permettre aux clients existants et nouveaux d'exploiter avantageusement leur propre système RTGS – avec un «mandant» de compensation et de règlement – à leurs propres fins.

Différents scénarios de services de mandants peuvent être envisagés. Le premier «mandant» existe déjà, il s'agit du système euroSIC. D'autres mandants pourraient être structurés de manière identique et exploités opérationnellement par Swiss Interbank Clearing, chaque mandant RTGS disposant d'un gestionnaire de système séparé («overseer»).

Le jour de compensation peut être adapté aux besoins individuels. Le gestionnaire du système – il s'agit de la SECB Swiss Euro Clearing Bank GmbH à Francfort dans le cas d'euroSIC – est responsable de la commande de liquidité et de la surveillance du système. Une solution spécifique pourrait par exemple être intégrée par un établissement financier pour assurer la compensation financière dans son propre réseau de succursales. Dans une telle constellation, le siège principal assumerait le rôle classique de gestionnaire du système.

L'infrastructure multi-mandants pourrait également trouver son application dans une interconnexion nationale ou internationale de banques. Il est garanti dans tous les cas que la centrale bancaire ou le siège principal conserve l'aperçu des moyens liquides et surveille activement la compensation «interne».

Il va de soi qu'une telle infrastructure pourrait également être exploitée par une banque d'émission étrangère, par exemple pour exploiter un propre système RTGS dans la monnaie nationale.

Confrontés à cette évolution, les établissements financiers et Swiss Interbank Clearing ont alors opté pour une démarche pragmatique. Les types de messages existants dans SIC, euroSIC ainsi que DTA et LSV ne sont adaptés que si les participants et/ou l'exploitante du système en retirent des avantages. Tous les nouveaux types de messages doivent être spécifiées sur la base de swiftML, par exemple les avis de crédit.

S'il n'existe pas de type de message approprié pour un but particulier, les membres suisses des instances internationales doivent œuvrer en faveur de la création d'un tel type. Swiss Interbank Clearing SAS examine l'utilisation de types de messages SIWFT InterAct en vue de compléter les possibilités existantes de consultation.

Sous-projet 3: nouvelles conditions cadres pour PayFact

Se fondant sur les conclusions tirées lors d'ateliers de travail et dans le cadre de groupes de travail, Swiss Interbank Clearing a élaboré avec PayFact un concept de détail cherchant à réduire la multiplicité des points d'intersection et à optimiser le DTA ainsi que LSV. Les deux instances PAM (Product and Marketing Committee) et PAP (Project and IT-Process Steering Committee) ont analysé ce concept le 13 septembre 2001.

Les résultats démontrèrent que les conditions cadres ont subi de fortes modifications par rapport à la donne de départ, annonçant un remaniement du concept de détail. D'une part, Postfinance n'apportera pas ses volumes dans la mesure attendue dans le système PayFact, pour au contraire étendre ses produits/prestations conçus pour le trafic des paiements de masse et consolider sa position de prestataire de services. D'autre part, la tactique d'investissement des banques

semble avoir évolué entre-temps, dans le sens d'un cycle «Payback» plus court.

Swiss Interbank Clearing va par conséquent procéder à une réorientation du sous-projet PayFact avec les établissements financiers. Les objectifs en matière d'optimisation de DTA/LSV resteront les mêmes, mais le mode de réalisation des objectifs sera analysé à la lumière de la nouvelle orientation générale.

En premier lieu, les processus en commun des systèmes RTGS et de traitement des paiements de masse seront examinés en matière de potentiel de synergie, par exemple par le regroupement de processus en commun. D'autre part, de nouvelles exigences posées au système seront évaluées quant à leur faisabilité, rentabilité, acceptation et sollicitation sur le marché.

Ceci vaut par exemple pour le traitement automatique de retours de recouvrement et le processus de recouvrement direct pour transactions en euro. Swiss Interbank Clearing souhaite présenter un concept dans ce sens jusqu'à la fin du second trimestre 2002.

Sous-projet 4: travaux dans le réseau IP

Swiss Interbank Clearing et SIS SEGAINTERSETTLE SA ont lancé ce projet en août 2001. La coordination d'ensemble du projet a par la suite été confiée au Groupe Telekurs. Toutes les exigences posées au futur réseau IP ont été recensées pour SECOM, SIC et euroSIC et présentées à plus d'une douzaine de prestataires de réseaux sous forme d'appel d'offres.

Les exigences élevées posées à un tel réseau ont veillé dans le courant de l'évaluation à ce qu'un faible nombre de prestataires se retrouvent en fin d'année. Les contraintes déterminantes ont été par exemple des nœuds de sélection redondants, une disponibilité extrêmement élevée du système, une sécurité maximale, l'étendue des services ainsi que la fixation des prix des prestataires en matière de largeurs de bande et de dispositifs d'accès.

Le consortium va effectuer un examen approfondi du système prévu avec les candidats restants. Le plan de projet prévoit que Swiss Interbank Clearing assure



Le groupe de développement de Swiss Interbank Clearing



Effets de synergie grâce à la collaboration: Telekurs et SIS SegalInterSettle AG

durant la seconde moitié de 2002 la disponibilité interne d'intégration des systèmes RTGS (SCI et euroSIC) à un réseau IP.

A ce moment-là, les spécifications externes devraient également avoir été élaborées, permettant aux réalisateurs de logiciels d'en commencer la mise en œuvre. L'exploitation pilote est prévue pour le premier trimestre 2003. A partir de la mi-2003 jusqu'en 2005 environ, la migration par étapes de tous les clients est prévue de SIC et euroSIC vers le nouveau réseau.

Cette étape de migration est coordonnée d'entente avec SIS SEGALINTERSETTLE SA en tant qu'exploitante de l'application SECOM, permettant aux établissements financiers et partenaires de logiciels d'exploiter les synergies qui se proposent.

*Dave Brupbacher,
Swiss Interbank Clearing SA,
dave.brupbacher@sic.ch*

NEWS & HIGHLIGHTS

RTGS^{plus} lancé avec succès

Lors du lancement de RTGS^{plus} en novembre 2001, 58 établissements de crédit internationaux et allemands, dont la SECB Swiss Euro Clearing Bank GmbH et l'UBS SA, ont traité pour la première fois leur trafic des paiements individuels en tant que participants directement raccordés par le nouveau système Real-Time Gross Settlement ménageant les liquidités de la Deutsche Bundesbank.

Le système de compensation en euro a été suspendu avec le lancement de RTGS^{plus}.

Les 58 participants raccordés directement (établissements de crédit venant de

l'Espace économique européen) ont déjà annoncé 8548 autres établissements de crédit venant du monde entier à titre de participants indirects.

Dans le SWIFT BIC Directory ainsi que dans le RTGS^{plus}, nous trouvons tous les participants directs et indirects signalés par RTP (direct) ou RT+ (indirect) en tant qu'offices de compensation autonomes dans la zone euro.

30 nouveaux participants directs se sont déjà annoncés pour les prochaines échéances de raccordement de juillet 2002 et novembre 2002.

Vous trouverez d'autres informations plus détaillées sur RTGS^{plus} sur le site www.rtgsplus.de.

*Susanne Eis,
SECB Swiss Euro Clearing Bank GmbH,
susanne.eis@secb.de*

Remarque de la rédaction

Nous vous présenterons RTGS^{plus} en détail dans l'une de nos prochaines éditions.

Banking novateur aux Grisons

Le premier justificatif international de paiement «IPI» (International Payment Instruction) est mis en œuvre en Suisse là où d'autres prennent leurs vacances – la Graubündner Kantonalbank relate ses premières expériences.

Le 2 novembre 2001, nous avons pu remettre à notre premier client suisse Pastizaria Cantieni les premiers justificatifs IPI. Cette maison entretient comme de nombreuses entreprises grisonnaises des relations d'affaires intensives avec des partenaires étrangers. Dans ce sens, un traitement moderne du trafic international des paiements est d'autant plus important.

En septembre 2000, un groupe de travail de la Graubündner Kantonalbank (GKB) s'est penché sur ce besoin, pour ensuite introduire IPI avec succès.

Prévenir toute surprise par une planification minutieuse

Dans un premier temps, tous les processus ainsi que les répercussions sur les systèmes informatiques de la banque ont été analysés. Il importait notamment de résoudre la présentation du nouvel IBAN

(International Bank Account Number) dans toutes les applications internes, pour permettre un traitement automatique des données IPI.

Fait réjouissant, les adaptations requises ont pu être mises en œuvre avec relativement peu de charges, les processus de travail existants ne devant pas être adaptés dans le trafic des paiements.

La charge d'ensemble d'introduction IPI s'est élevée à 45 jours/personnes environ auprès de la GKB.

Un critère de réussite important: l'introduction interne

De nouveaux produits et prestations exigent une introduction diligente.

Informations sur IPI:

www.sic.ch ou www.rba-service.ch
(point de menu *Prestations*)

L'équipe de projet a accordé une importance ad hoc à l'information préalable des conseillers clientèle dans les succursales. Le nouveau justificatif de paiement a été présenté en détail ainsi que dans l'Intranet.



Année de fondation : 1870
Total du bilan : 11,8 mrd CHF
Effectif : env. 1200 personnes
Succursales : env. 90

Mise en œuvre recelant des avantages pour le client et la banque

Les premières discussions concrètes ont eu lieu en mai 2001 sur la manière pour la Pastizaria Cantieni (qui expédie des spécialités locales dans le monde entier) d'améliorer le flux de paiement grâce au justificatif IPI.

La clientèle internationale devait d'autre part recevoir un justificatif de paiement pouvant également être utilisé à l'étranger, pratique et économique.

Tous les détails étaient déjà réglés en été, aboutissant au tirage des nouveaux justificatifs en collaboration avec l'imprimerie de notre banque et le service central d'homologation (RBA-Service). Les justificatifs vierges IPI sont sortis à la mi-octobre 2001. Ils ont été homologués le 31 octobre.

Des expériences réjouissantes confirment le bien-fondé de l'offre

En novembre, 20 autres clients commandaient déjà 2500 justificatifs en tout, bien que IPI ne soit pas (encore) commercialisé activement.

Pour le moment, IPI n'est qu'un thème abordé parmi d'autres lorsqu'il s'agit d'intensifier une relation existante avec un client.

Claudio Trepp,
Graubündner Kantonalbank,
claudio.trepp@gkb.ch



Graubündner Kantonalbank à Coire



Swiss Plus Event à Milan – coup d’œil sur le podium



*Séminaire Swiss Value Chain – Walter Leuenberger, Swiss Interbank Clearing,
Ronny Vogt, SIS SEGAINTERSETTLE AG, Michael Jäggi, SWX Swiss Exchange,
Dr Heinrich Henckel, SWX Swiss Exchange*

IMPRESSUM | Editeur Swiss Interbank Clearing SA, Hardturmstrasse 201, CH-8021 Zurich | **Commandes/feed-back** clearit@sic.ch |
 | **Edition** N° 12 – février 2002 | Paraît 4 fois par année | **Tirage** en allemand (1300 exemplaires) et en français (400 exemplaires) |
 | **Equipe de rédaction** André Bamat, directeur, Swiss Interbank Clearing SA, Susanne Eis, SECB Swiss Euro Clearing Bank GmbH,
 Ruth Furter, Postfinance, André Gsponer, Enterprise Services SA, Beat Härry, Credit Suisse First Boston,
 Daniel Heller, Banque nationale suisse, Bruno Kudermann, rédacteur en chef, Swiss Interbank Clearing SA,
 Ulrich Merz, UBS SA, Alex Miescher, RBA-Assistance Christian Schwinghammer, Swiss Interbank Clearing SA, |
 | **Traduction** Denis M. Fournier | **Présentation** Mirjam Steiner Werbeagentur | **Impression** Centre d'impression Telekurs |
 | **Point de contact SIC** Centrale SIC +41 1 279 42 00, Gestion de produits +41 1 279 47 47,
 euroSIC Centrale euroSIC +41 1 279 47 00, Gestion de produits +41 1 279 47 47,
 SECB Centrale SECB, +49 69 97 98 98 0, Customer Service SECB, +49 69 97 98 98 35 |
 | Vous trouverez d'autres informations sur les systèmes suisses de trafic des paiements sur le site Internet
 www.sic.ch ou www.secb.de |